

REP PMCB : les artisans du bâtiment demandent aux pouvoirs publics d'entendre enfin leur voix

Paris, le 20 mai 2026 – La mobilisation des entreprises artisanales du bâtiment ne faiblit pas et s'est à nouveau illustrée dans le cadre de la consultation publique qui a pris fin hier, mardi 19 mai, sur les projets de textes réglementaires de la refondation de la filière REP PMCB transcrivant les arbitrages du Gouvernement. Le message est clair : toutes ont fait part de leur opposition à la suppression de la reprise sans frais des petits volumes de déchets à compter du 31 décembre 2026.

Le 17 décembre 2025, à l'appel de la CAPEB, leur action collective avait déjà permis de faire entendre une revendication essentielle : le maintien de la reprise sans frais des petits volumes de déchets triés dans le cadre de la refondation de la REP PMCB. Cette mobilisation a conduit le Gouvernement à prolonger le dispositif mais les arbitrages prévus dans les textes réglementaires qui étaient soumis à la consultation publique jusqu'au 19 mai ont limité cette prolongation au 31 décembre 2026. Une décision d'autant plus inacceptable pour les artisans du bâtiment, qu'elle fait peser une nouvelle incertitude sur des entreprises déjà fortement contraintes dans leur quotidien.

Les résultats de l'enquête publique clôturée le 19 mai dernier le démontrent sans ambiguïté : plus d'un millier d'artisans du bâtiment expriment un véritable besoin de simplicité, de lisibilité et d'efficacité dans la gestion de leurs déchets de chantier.

Tous ont demandé la pérennisation de la reprise sans frais des petits volumes de déchets triés, jusqu'à trois mètres cubes ou dans la limite d'une tonne et demie, dans l'ensemble des points de collecte de la REP PMCB : déchèteries professionnelles, distributeurs et déchèteries des collectivités.

Tous se sont ainsi clairement opposés à la suppression de cette reprise sans frais à compter du 31 décembre 2026.

Cette forte mobilisation des entreprises artisanales du bâtiment dans le cadre de cette consultation publique confirme que les alertes et les propositions portées depuis des mois par la CAPEB auprès du Ministère répondent à une réalité de terrain incontestable. Les entreprises artisanales du bâtiment ne demandent ni privilège ni exception : elles demandent des solutions simples, accessibles et adaptées à leur activité.

Face à cette expression collective forte et responsable, la CAPEB demande aux Pouvoirs publics d'entendre la voix des artisans du bâtiment et de prendre les décisions nécessaires pour garantir durablement un dispositif opérationnel, équitable et soutenable, tel qu'elles en expriment la volonté.

Fort de cette mobilisation, la CAPEB entend poursuivre son action auprès du Gouvernement afin d'obtenir la pérennisation de la reprise sans frais des déchets triés.

« Il est temps que la voix des entreprises artisanales du bâtiment soit entendue et respectée ! Le fait que les petites entreprises aient été si nombreuses à prendre le temps de répondre à cette consultation publique, ce qui n'est pas dans leurs habitudes, montre bien le niveau de leurs préoccupations concernant les orientations prises à ce jour pour refonder la REP PMCB. Nous réitérons la demande que nous avons déjà adressée au Gouvernement aux côtés de l'AMF, Régions de France, Intercommunalités de France, Amorce, et du Cercle National du Recyclage le 30 mars dernier, de réviser sans délai ses arbitrages afin de répondre enfin aux attentes exprimées on ne peut plus clairement par les TPE du bâtiment sur l'ensemble du territoire, qui sont s'il faut encore le rappeler, les premières détentrices de déchets. » Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB.

Contact presse :

Albertine Minart, Chargée des Relations Presse

E-mail : m.fournier@capeb.fr | Tél : 07 60 29 56 17

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 526 100 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 541 000 salariés, soit 42 % des salariés dont 14 % de femmes
- 59 200 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- **X** : @capeb_fr
- **Facebook** : @capeb.nationale
- **LinkedIn** : @capeb